

Conseil municipal du 30 mars 2026

Les élus de l'opposition sont placés sur la même table comme demandé.

Le maire dit qu'il trouvait la disposition précédente plus conviviale, mais qu'il ne voit pas d'inconvénient à en changer...

Appel

Une absente, Marie-Laure Lambert qui a donné procuration à Jean-Paul Marcillac

Annnonce de la démission de Jean Bonnaterre et installation de Jérôme Redon comme conseiller municipal.

Nomination de la présidente du conseil des sages

Le maire nomme Christine Vernerey, et il l'invite à rejoindre la table du conseil.

Céline Demeyer : Comme discuté lors du dernier conseil municipal, nous évoquions le besoin d'avoir une personne neutre, altruiste, bienveillante au conseil des sages, or j'aimerais porter à votre connaissance un mail envoyé par Madame Vernerey à une liste de contacts quatre jours avant le scrutin. Ce mail, qui faisait référence à l'étiquette politique de certains de nos candidats, à leur profession ou à des aides reçues par des conjoints avait clairement la volonté de nuire et comportait même des propos diffamatoires sur certains des candidats de notre liste. Cela met vraiment en doute les capacités de cette personne à exercer cette fonction au Conseil des sages.

Le maire : Moi, j'ai noté qu'à l'inverse, sous ce dernier mandat, c'est la personne qui s'est le mieux tenue dans sa façon d'être dans l'opposition. Elle a été capable d'exprimer des opinions différentes toujours avec courtoisie.

Jacques Dalmont : On éviterait ce débat, si vous aviez adopté une procédure de nomination conforme à la Charte nationale des Conseils des Sages avec un appel à candidature et un comité de sélection. Alors qu'avec votre nomination, vous êtes dans le fait du prince, pas dans la démocratie participative.

Désignation des secrétaires de séance

David Blanc, Monique Sabatier

Procédure de remplacement du maire en matière d'urbanisme

C'est pour éviter un conflit d'intérêt quand le maire fait une transaction avec la mairie. Il désigne quelqu'un pour le remplacer quand il se déporte d'une discussion.

Désignation de Jean-Paul Marcillac

Jacques Dalmont : Pourquoi une disposition pour l'ensemble du mandat ? Il suffit de le décider quand le cas se présente.

Approbation du règlement intérieur

L'article 7 bis est relu car il a reçu une modification à la marge.

Céline Demeyer : L'article 3 parle de l'expression des minorités dans le bulletin municipal. Ce droit s'étendra-t-il au site et à la page Facebook qui sont les principaux canaux d'information de la mairie ?

Le Maire : à partir du moment où le groupe majoritaire ne donne pas d'avis sur la page Facebook, c'est seulement de l'information municipale, la page ne sera pas ouverte à l'expression de la minorité.

Céline Demeyer : Alors nous aurons une place sur le site ?

Le maire : oui.

Céline Demeyer : sur l'article 6 concernant les commissions municipales. Nous ne sommes représentés que par une personne alors que 7 conseillers siègent dans les commissions. Nous représentons 22 % du conseil alors que nous ne sommes représentés qu'à hauteur de 14 % dans les commissions. La loi dit que le pluralisme des élus doit être représenté au plus juste. Ce n'est pas le cas avec un seul siège.

Le maire : Je vous rappelle que c'est le maire qui fixe le nombre de représentant dans les commissions donc ça c'est de fait. Ensuite les sièges sont repartis en fonction des résultats aux élections.

Céline Demeyer : Ce n'est pas ce que dit la loi et si une personne est absente, ça veut dire que nous n'avons pas de représentant lors de certaines commissions. Est-ce que c'est si grave pour vous qu'on soit deux ?

Le maire : Je resterai sur cette position, d'autant plus que sur le précédent mandat, il arrivait fréquemment que lors des commissions, il n'y ait personne de l'opposition.

Jacques Dalmont : Toujours sur le chapitre 6, pourquoi une commission « Sport, économie ».

Le maire : On peut le faire comme ça. Il n'y a pas d'obligation de distinguer sport et économie. Les conseillers ont souhaité le faire ainsi.

Jérôme Redon : L'article 17 du règlement stipule que toute personne invitée par le conseil municipal ne peut prendre la parole que sur invitation. Est-ce aussi le cas pour la présidente du Conseil des Sages.

Le maire : oui, bien sûr.

Jacques Dalmont : sur l'article 6, toujours Vous parlez de devoir de réserve des conseillers pour les débats dans les commissions, moi je revendique le droit de faire part à la population des dossiers qu'on étudie parce que j'ai besoin de discuter pour me faire une opinion. Ce devoir de réserve, n'apparaît pratiquement pas dans le dans les modèles de règlement de l'AMF (l'Association des maires de France).

Le maire : Dans tous les conseils municipaux auxquels j'ai assisté aussi bien dans l'opposition que dans la majorité, tous les élus qui participaient aux commissions étaient tenus à un devoir de réserve On fera vérifier à la préfecture quelle est la règle exacte, mais s'il y a une règle elle sera appliquée.

Monique Sabatier : D'accord. Alors justement, dans ce règlement intérieur ou à chaque fois que vous mettez en avant la question de l'obligation de confidentialité ou de devoir de réserve, est-ce

qu'on ne pourrait pas ajouter un périmètre des informations qui doivent rester confidentielles telles que les données personnelles, les informations de marchés publics, les stratégies de contentieux quand il y en a. Cela pour délimiter ce devoir de réserve et qu'on ne soit pas embêtés quand on informe la population des affaires publiques.

Le maire : On informe la population des affaires publiques à partir du moment où elles deviennent publiques, c'est à dire quand elles sont débattues et délibérées en conseil municipal.

Monique Sabatier : Non. On a le droit d'informer ou de consulter la population avant qu'une grande décision soit prise.

Le maire : Si je me trompe dans ce que je dis, je corrigerai au prochain conseil, mais jusqu'à maintenant, aussi bien au conseil communautaire qu'au conseil municipal que dans tous les organismes dans lesquels j'ai siégé depuis 1995, on a toujours été tenu pas ce devoir de confidentialité.

Vote : 21 pour 6 votes contre

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Marcillac propose de ne pas relire les documents et appelle les questions.

Céline Demeyer : Quel est votre objectif avec ce budget navette ? On voit que le budget principal a abondé le budget navette de 447 000 €

Le maire : Ces chiffres recouvrent 4 ans de fonctionnement. La navette coûte 115 000 € par an. La préfecture nous a demandé de créer un budget annexe pour la navette (il était jusque là inclus dans le budget principal de la mairie). Nous avons donc fait un jeu d'écritures pour effectuer le transfert.

Refaisons l'histoire de la navette. On a bénéficié d'un créneau de 6 mois pour lancer un marché avec un appel d'offre, pendant le court moment où la compétence mobilité n'était pas attribuée. La mobilité a ensuite été de la compétence de la communauté de communes et maintenant de la région.

On a mis en place ce trajet de navette. Aujourd'hui, pour le modifier, le diviser ou le multiplier, on n'a plus la compétence. Il nous faut l'accord de la région.

Céline Demeyer : Ne pourrait-on pas quand même mener une réflexion pour améliorer le service de cette navette largement déficitaire qui ne rend pas de service aux habitants des hameaux, par exemple.

Le Maire : en 2014, on avait mis à disposition des habitants de Flaujac, Alayrac et Biounac, un transport pour le marché du vendredi. Au bout de deux ou trois ans, le seul service qui fonctionnait réellement était celui de Biounac et celui de Bessuéjols. Dans tous les autres, il n'y avait absolument personne.

Céline Demeyer : Oui, mais 2014, c'était il y a 12 ans. Il y a peut-être une réflexion à mener pour que ça profite à plus de personnes.

Jérôme Redon : Le réaménagement de Saint-Hilarián pour créer une maison des associations faisait partie du programme de votre liste, et j'ai vu qu'il n'y avait pas de budget.

Le maire : Saint-Hilarian est utilisé pour l'instant par l'école de musique. En attendant les travaux sur le plateau de la gare, on prête Saint-Hilarian à la communauté de communes pendant au moins deux ans. Ca va nous laisser le temps de réfléchir à son aménagement.

Monique Sabatier : Je n'ai pas trouvé dans les tableaux mention des travaux pour la réouverture d'une salle pour le centre de loisir.

Le maire : Ce bâtiment était scindé en deux parties, accueil de loisir et crèche. Les responsables de l'accueil de loisir ont demandé l'ouverture de la partie crèche. Nous avons ouvert une salle mais l'interdiction absolue de la directrice académique d'ouvrir les autres. Nous avons travaillé avec les responsables du centre des loisirs pour voir comment aménager les locaux de façon à réserver toute la structure pour accueil du loisirs.

Le projet de 200 00 € a été soumis aux élus en février 2026. On était en pleine campagne électorale. On va se rapprocher maintenant des dirigeants de l'accueil de loisirs. On a répondu à la demande, par contre la seule condition que j'y mettrai, c'est que le centre social qui aujourd'hui a des locaux en ville, n'utilise plus les locaux de l'accueil de loisirs. Il y a une différenciation de compétence entre le centre social qui dépend de la communauté de communes et le centre de loisir qui dépend de la mairie.

Suit une diatribe contre le centre social qui ne fournit pas des comptes qui permettent de distinguer clairement ce qui relève du centre social (communauté de communes) ou de l'accueil de loisir (commune).

Le maire : On est dans la dernière année de convention. J'ai fait savoir aux dirigeants que je souhaitais avoir des comptes plus clairs.

Céline Demeyer : Vous risquez de ne pas resigner ?

Le maire : Si je n'arrive pas à obtenir des comptes plus clairs. Je suis responsable des finances des associations de la commune...

Jacques Dalmont conteste le fait que les tableaux présentés sont une prospective car les financements mairie ne sont pas toujours indiqués ce qui laisse entrevoir que pour chaque projet, il faudra encore endetter la commune. Le Maire répond que son but n'est pas de réduire la dette mais de renforcer l'investissement. Il dit ensuite que les prochains projets ont été présentés et votés en conseil municipal avec des tableaux de financements clairs.

Céline Demeyer l'interroge sur le fait que les besoins de la municipalité en fonds propres dépendent d'emprunts annuels, comme celui de 700 000 € qui a été fait en décembre 2025.

Le maire répond qu'on est environ sur 1 million d'euros d'investissements par an et que c'est un montant assez stable. Céline Demeyer poursuit en faisant remarquer que l'auto-financement n'est que de 400 000 €. Le coefficient d'auto-financement et le nombre d'années de désendettement ne sont pas encore catastrophiques, mais ils sont alarmants.

Le maire répond que l'endettement est resté à peu près stable depuis 2014. Et dans les 8 millions d'emprunts, il faut considérer que 2 millions consacrés au village vacances ne seront pas remboursés par le contribuable, mais par l'activité du village vacances.

Jacques Dalmont indique qu'il n'a rien vu sur les charges de maintenance du patrimoine existant hormis la façade du Musée du Scaphandre.

Réponse du maire : seuls les gros investissements sont indiqués dans le plan pluriannuel d'investissement. Pour l'entretien des églises, on met entre 50 000 et 100 000 € par an.

Céline Demeyer indique que les aménagements sur la route de Saint Pierre de Bessuéjols sont une priorité du fait de sa grande fréquentation depuis que la crèche et le gymnase y sont installés. Le maire répond que c'est un chantier qui se fera en plusieurs tranches car, contrairement à la route d'Estaing où il n'y a que des aménagements de surface à faire, il faut reprendre les réseaux. Le cas peut être comparé à celui de l'avenue de la gare où tous les réseaux ont été à reprendre et où les travaux ont été réalisés en 5 tranches. Les collectivités supra (département, région) ne prenant plus en charge la voirie. Il faudra entre 6 et 7 millions pour refaire la route de Bessuéjols, cela se fera en 5 tranches. Il a été demandé au département de faire un revêtement temporaire pour garantir la sécurité des utilisateurs pendant la durée des travaux.

Céline Demeyer : Quand le département vous a donné la compétence sur ce tronçon de route, il vous a donné une enveloppe. Elle va être utilisée pour ces travaux ?

Le maire : Non. Ça a déjà été dépensé sur d'autres projets. Et si ça devient prioritaire, d'autres projets attendront pour faire celui-là.

Création des commissions municipales

Le maire indique la liste des personnes de la majorité présentes dans chaque commission et demande le nom de la personne de la liste d'opposition. Jacques Dalmont dit qu'il donnera 2 noms dans l'ordre alphabétique. Le maire indique qu'il ne prend que le premier. Jacques Dalmont les donne alors dans l'ordre qui permet aux membres de l'opposition d'être représentés dans les commissions qui correspondent à leurs compétences.

Désignations des représentants de 14 instances différentes

Commission d'appel d'Offres, Centre social d'action communale, correspondant défense, correspondant sécurité routière, délégué auprès du Syndicat intercommunal d'énergie du département de l'Aveyron, délégué auprès du SIVU de la ligne Bertholène - Espalion, représentant auprès de l'Agence départementale Aveyron ingénierie, délégué auprès du SMICA (Syndicat mixte pour la modernisation numérique et l'ingénierie informatique des collectivités et établissements publics), délégués aux écoles publiques et privées, délégué à la commission de délégation de service public, Représentant auprès du comité national d'action sociale, Représentant auprès du parlement de la mer Méditerranée, délégué auprès du SMAEP de la Viadène.

La liste des délégués est accessible sur le Procès-verbal du conseil municipal.

Question écrite de l'opposition

Plusieurs habitants nous ont interpellés sur les difficultés de circulation de stationnement et de sécurité dans différents secteurs de la commune (zone bleue, vitesse aménagement). Voici quelques unes des questions que nous avons recueillies : Qu'avez-vous prévu de faire pour l'avenue d'Estaing où les voitures roulent très vite ? Pourquoi ne pas faire respecter la zone bleue ? A quand le renforcement de la sécurisation de l'avenue de Saint Pierre ? Quelles actions concrètes, sanctions et aménagements la commune prévoit-elle pour améliorer ces situations dans les prochains mois ?

Le maire répond sur l'Avenue d'Estaing que les prochains aménagement visent à réduire les axes de la route, mais ça reste une artère principale du fait que le contournement d'Espalion n'est pas

complet. Il y aura un eu récompense en bas de la route d'Alayrac et les ralentisseurs au niveau des écoles.

Sur le respect de la zone bleue, le maire explique qu'il est contre une zone bleue car le problème du stationnement en ville sera insoluble tant qu'Espalion aura une activité aussi dynamique. Il donne des chiffres : 2 700 emplois en ville dont 1 700 occupés par des Espalonnais ; 120 activités de centre ville à Espalion ; environ 800 voitures entrant à Espalion chaque jour garées en centre ville ; environ 1 400 places de parking.

Un nouveau parking de 50 places près de l'évêché va être installé, mais ça ne résoudra pas les problème. Le centre ville a commencé à se repeupler. Beaucoup de logement ont été rénovés et sont occupés souvent par des jeunes qui ont souvent une ou deux voitures.

Sur l'avenue de Calmont : des maisons vides ont été rachetées et sont maintenant habitées. On doit aménager cette voie comme une artère de centre-ville avec une réduction de la surface de circulation et des possibilités de parking le long des trottoirs.